

Ruralia

Sciences sociales et mondes ruraux contemporains

10/11 | 2002 Varia

Annick TILLIER, Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 447 p.

Laurent Le Gall



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/ruralia/313

ISSN: 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 20 juin 2002

ISSN: 1280-374X

Référence électronique

Laurent Le Gall, « Annick TILLIER, *Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne* (1825-1865), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 447 p. », *Ruralia* [En ligne], 10/11 | 2002, mis en ligne le 22 janvier 2005, consulté le 06 mai 2019. URL: http://journals.openedition.org/ruralia/313

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

Tous droits réservés

Annick TILLIER, Des criminelles au village. Femmes infanticides en Bretagne (1825-1865), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 447 p.

Laurent Le Gall

- Les femmes ont le vent en poupe, les criminels aussi. En histoire, s'entend. La femme criminelle intrigue. Elle intrigue d'autant plus ici qu'elle appartient non pas à la chronique du fait divers urbain mais au décor rural et champêtre d'une société bocagère. Le premier intérêt du livre de Annick Tillier est donc de braquer un projecteur original sur une réalité laissée en friche quand bien même elle apparaissait çà et là dans quelques études. Un beau sujet donc, dont le lecteur attend beaucoup dès l'ouverture de l'ouvrage. Il ne sera pas déçu. La clarté d'exposition, la volonté de ne pas céder à la tentation d'un jargon psycho-sociologisant, la finesse de l'étude, la large place faite aux témoignages, permettent de faire le tour de la question, d'esquisser au plus près la figure de ces femmes qui tuèrent.
- Près de 600 meurtres de nouveau-nés ont été jugés en Bretagne entre 1825 (début de la collection des comptes rendus adressés trimestriellement par les présidents des cours d'assises aux gardes des sceaux) et 1865. Étudiés avec méticulosité, ils parlent d'un crime qui, à l'instar du parricide, entrait alors dans la catégorie de l'acte à ce point monstrueux qu'il était forcément passible de la peine de mort (article 302 du Code pénal de 1810). Ils disent aussi la souffrance de femmes projetées sur la scène d'un théâtre judiciaire souvent inconnu, les envers de l'histoire et d'une société, le fossé des représentations. Annick Tillier a le mérite de ne pas se laisser piéger par une lecture qui privilégierait telle ou telle grille d'analyse (gender studies, vogue du tout culturel par exemple) pour mieux imprimer ce qui fait l'intérêt premier de sa démarche : une tentative globale d'élucidation de ce que "donner la mort" a été et a pu vouloir dire. N'hésitant pas pour cela à aborder ses "héroïnes" sous l'angle de leur trajectoire singulière, délaissant le détail scabreux qui

- pique la curiosité du lecteur, l'auteur engage ce dernier à la suivre dans une histoire sociale du crime et des criminelles. On entre ainsi au fil des pages dans le box des accusées pour mieux en ressortir.
- Les 140 premières pages s'intéressent aux phases de l'enquête, de la procédure puis du procès. Un infanticide a été commis. Le corps du nouveau-né - la qualification d'infanticide vaut généralement pour un meurtre commis sur un nourrisson de moins de trois jours - vient d'être retrouvé. Il est parfois mutilé, éviscéré, découvert dans les latrines. Il a pu être caché dans le jardin, enterré à la hâte. Car il faut faire vite. Le bruit de la grossesse a souvent déjà couru et les commères attendent, pressentent, connaissent le fatidique moment de l'accouchement. Cacher le "fruit défendu" des amours ancillaires ou des liaisons interdites a supposé des trésors d'invention, une attention de tous les jours. Faire comme si de rien n'était, telle a été la stratégie mise en œuvre au cours de ces longs mois. Et puis, c'est l'échec. La rumeur enfle. C'est souvent grâce à elle que les gendarmes ou les autorités judiciaires sont mis au courant. Rares sont en effet les autorités communales ou les témoins qui s'emploient à cafeter, privilégiant de fait le lien communautaire à la loi, l'honneur des habitants à sa mise en doute par des personnes venant de l'extérieur. La réprobation du crime ne stimule guère sa dénonciation. L'affaire est-elle connue que l'enquête est rapidement diligentée. Intimidations des gendarmes ou tentatives de persuasion des juges de paix et d'instruction essaient alors d'arracher aux témoins intimidés des informations et à la femme suspectée l'aveu. Ce dernier est rare, Il pose aussi la question de la langue : comment dire en breton, pour la population des trois départements occidentaux, ce qui vient d'être commis? La dénégation l'emporte et les réponses aux interrogatoires empruntent souvent aux mêmes arguments : par exemple, l'évanouissement après l'accouchement, l'expulsion du corps étranger dans les latrines pour ce qui devait être le soulagement d'une colique ou encore l'enfant mort-né. Parfois, un médecin est dépêché pour procéder à l'autopsie du corps. Passé le temps de l'enquête que de nombreux magistrats de la cour de Rennes considéreront souvent comme bâclée ou entachée d'irrégularités - le juge de paix est à la fois loué pour son excellente connaissance du terrain et récusé pour ses complicités locales -, passé le temps de l'instruction préparatoire, vient le jour du procès. La foule s'y presse souvent pour assister au spectacle. 90 % des coupables seront jugées dans les trois mois qui suivent leur crime. Rares sont celles qui sont condamnées à la peine de mort (pour les 581 procès sur les 592 recensés : 12 cas pour les 636 personnes accusées). Les jurys se prononcent en effet préférentiellement soit pour les travaux forcés à temps (38,75 %), soit pour l'acquittement (37,79 %). Cette clémence, Annick Tillier l'attribue à la difficulté de punir. Au grand dam des magistrats qui regrettent le parti pris favorable aux coupables et fustigent l'ignorance des jurés, ces derniers s'avèrent en effet sensibles à la situation de ces femmes qui ont souvent tué pour essayer de s'en sortir. Deux économies morales s'affrontent : d'un côté, des professionnels du droit qui optent pour une vision de l'amour maternel transcendant tout, et même les misères du monde ; de l'autre, douze hommes – censitaires jusqu'au décret du 7 août 1848 – plus sensibilisés aux valeurs de l'honneur et du déshonneur qu'aux larmes d'une mère. D'ailleurs, contre l'absence de châtiment et les acquittements scandaleux, la pente suivie par la justice sera celle de la "correctionnalisation" des
- Du prétoire au village. Annick Tillier nous invite dans les trois chapitres suivants (5, 6 et 7) à un retour en arrière et tente un portrait des criminelles. Qui étaient ces femmes ? Vivant très majoritairement à la campagne, appartenant pour un tiers d'entre elles au

monde de la domesticité et pour moins d'un cinquième à celui du textile (couturières, filandières, etc.), elles sont aussi et surtout des personnes à la fragilité sociale manifeste. Sous le joug d'un maître ou en proie à la misère, elles apparaissent souvent comme les évidentes victimes de la sujétion ou de la crise. Un schéma aussi général ne peut pas, bien évidemment, rendre compte de la pluralité des situations. S'additionnent dans cette histoire mendiantes esseulées et jeunes filles séduites par un voisin ou un "étranger", fermières disposant d'un petit pécule et domestiques aux gages modestes. À travers elles cependant se dessinent peu à peu les contours d'une société que l'auteur essaie de faire revivre. C'est peut-être la partie la moins intéressante de l'ouvrage. En se risquant à un tel tableau à partir d'un seul type de source, l'auteur donne trop fréquemment l'impression d'effleurer le sujet. "La vie quotidienne des femmes infanticides" — c'est le titre du chapitre 5 — se différencie-t-elle vraiment de celle des autres femmes de même condition? Comment vit-on au village une fois la peine purgée ou l'acquittement prononcé? On aurait aimé suivre, sans pour autant céder à la manie prosopographique, quelques destinées. Leurs parcours nous manquent. En revanche, le lecteur ne pourra qu'être séduit par les analyses que propose l'historienne des amours illégitimes à la campagne. Ces dernières renvoient à la norme de la conjugalité aussi bien qu'à celle de la sexualité. En effet, 86,37 % des accusées sont des célibataires, marginalisées par leur état dans une société qui se vit pour et par la famille. Engrossées par leur maître ou par un homme de passage, elles doivent alors vivre sous les regards obliques du hameau et de la paroisse. Car donner naissance est loin d'être une affaire seulement privée, surtout lorsque l'enfant à venir naît en dehors du mariage. Voisins, édiles, membres du clergé composent autant d'instances sociales qui véhiculent des valeurs partagées et n'hésitent pas à y aller de leurs recommandations. On naît de parents certes ; on est aussi l'enfant d'une communauté. L'honneur perdu d'une femme est aussi l'honneur sali de la collectivité. L'opprobre guette donc rapidement, même si tout ventre arrondi contre nature ne saurait exclure à coup sûr : "Toutes les mères illégitimes ne font pas l'objet d'animosité. Du moins convient-il de remarquer que la désapprobation de l'entourage ne s'exprime pas ouvertement quand elles sont placées sous la protection de leur famille" (p. 247) rappelle Annick Tillier qui évoque de même "un seuil de tolérance à ne pas dépasser " (p. 251). Aussi la fille-mère ne sera-t-elle pas forcément rejetée à condition de n'avoir fauté qu'une seule fois. C'est une des conclusions de ces histoires de femmes où les hommes sont si peu présents. Ils ne sortent de l'anonymat que dans 20 % des dossiers étudiés; ce sont pour plus des deux tiers des maîtres ou des hommes du voisinage abusant de leur domination et/ou de leur excellente connaissance du terrain.

Faire face. Puisque la mère doit se résigner, puisque l'enfant doit naître, comment s'en débarrasser? Voilà posés crûment les termes de l'enjeu que l'auteur explore dans les trois derniers chapitres. La stratégie féminine la plus couramment utilisée consiste, devant la pression inquisitrice de l'entourage — au sens large —, en un déni de grossesse. Cette négation emprunte plusieurs voies : citation en justice pour faire taire le commérage, obstination plus ou moins véhémente à ne pas reconnaître la délicate situation, retrait momentané du groupe ; elle en dit long sur le regard des autres, sur sa sociologie et sur son poids, sur la difficulté à s'y soustraire aussi. D'autres voies sont en outre envisagées pour précipiter un retour à la vie normale. En premier lieu, il y a l'avortement. Les pages que lui consacre Annick Tillier permettent d'entrevoir les secrets bien gardés d'une société. Tantôt, l'on fait appel à des professionnels qui appartiennent en majorité au milieu médical de praticiens installés souvent en ville ; tantôt, l'on recourt aux matrones des villages. Moins exceptionnellement, la femme qui veut perdre son fœtus utilise

breuvages et sangsues, saignées et phytothérapie traditionnelle. Parfois, les hommes interviennent de façon plus ou moins violente, rouant de coups ce ventre rebondi qui risque de devenir, au fur et à mesure qu'il grossit, le signe patent de leur déshonneur. Enfin, il reste l'abandon. Confrontée à un monde qui lui est devenu souvent hostile, pétrie d'angoisse, paniquée par l'issue prochaine, la femme qui accouche va se faire meurtrière. Dans les 438 affaires pour lesquelles les procédés criminels sont connus, "les méthodes violentes: asphyxies et coups et blessures dominent incontestablement (93,38 %)" (p. 368). Annick Tillier ausculte ainsi dans un dernier chapitre ce qui caractérise le crime d'infanticide, ses ressorts, ses témoins et parfois ses complices. Le désastre humain se fait palpable, d'autant que certaines femmes récidivent. La détresse côtoie l'ignoble et "la violence exceptionnelle employée par quelques accusées demeure largement indéchiffrable" (p. 370). L'analyse de l'historienne achoppe alors sur l'inexplicable et l'insondable.

Une dernière chose. Le livre de Annick Tillier — il s'agit de la version remaniée d'une thèse qu'elle soutint sous la direction de Alain Corbin — est publié aux Presses universitaires de Rennes. On ne peut, encore une fois, que se féliciter du travail de fond accompli par les éditions rennaises. Elles attestent de la vitalité de la recherche en sciences humaines. Elles apportent par la variété des titres de leur catalogue une part non négligeable à l'élaboration d'un savoir et d'une connaissance scientifiques qui dépassent largement des problématiques et des cadres strictement locaux. C'est exemplaire.

INDFX

Index chronologique: XIXe siècle